



Envoyé en préfecture le 10/10/2024

Reçu en préfecture le 10/10/2024

Publié le

ID : 059-215901224-20240930-1_30092024-DE



République Française
Département du Nord

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:34

Arrondissement
de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2024

OBJET : N° 1

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

**INTITULÉ : COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU
CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 24 Septembre 2024 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE : 39

MEMBRES PRÉSENTS :

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI ;
Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe ;
Mme GAILLARD ; M. P.A VILLAIN ; M. MOAMMIN ;
M. L. WIART ; Mme WIART ; M. SIMÉON ; Adjoint au Maire ;
M. BAVENCOFFE ; Mme BILBAUT ; M. DEVILLERS ; Mme POMBAL ;
Mme CARDON ; Mme LIÉNARD ; Mme CAFEDE ; Mme SAYDON ;
M. FLAMEIN ; M. LAURENT ; M. VAILLANT ;
M. DÉRASSE ; M. MAURICE ; Mme BURLET ;
M. LEROUGE ; M. PHILIPPE ; Mme DESSERY.

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à Mme CARDON ;
Mme CHATELAIN qui a donné procuration à Mme WIART ;
Mme DROBINHOA qui a donné procuration à Mme DELEVALLEE ;
M. BARTKOWIAK qui a donné procuration à M. LE MAIRE ;
M. DOBREMETZ qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE ;
M. SIEGLER qui a donné procuration à M. VAILLANT ;
Mme BERTELOOT qui a donné procuration à M. FLAMEIN ;
M. F. WIART qui a donné procuration à M. L. WIART ;
M. TRANOY qui a donné procuration à Mme SAYDON ;
MME LABADENS qui a donné procuration à Mme GAILLARD ;
MME BRIQUET qui a donné procuration à Mme LIENARD ;
M. SIMPERE qui a donné procuration à M. SIMEON ;
Mme CHARPENET qui a donné procuration à Mme POMBAL ;
Mme DESMOULIN qui a donné procuration à M. DÉRASSE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article L-2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 8 juin 2020 autorisant Monsieur le Maire, par délégation, à prendre des décisions.

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:34

COMPTE RENDU DES DECISIONS :

Décision n°2024-40 La concession de logement entre la Ville de Cambrai et M.SORRIAUX relative à la mise à disposition d'un logement dans l'enceinte du Marché Couvert est reconduite dans toutes ses clauses et conditions pour une durée d'un an à compter du 1^{er} août 2024. La mise à disposition est consentie à titre gratuit par nécessité absolue de service.

Décision n°2024-41 Changement d'intitulé de régie « Temps Périscolaires » qui devient « Activités Périscolaires et Extrascolaires ».

Décision n°2024-42 Le bail en date du 26 octobre 2021 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 4 rue Neuve à la SARL MAISON AURORA est annulé dans toutes ses clauses et conditions à compter du 30 juin 2024.

Décision n°2024-43 Programmation culturelle du spectacle « POST MODERN JUKEBOX », le vendredi 11 octobre 2024, proposée par la « SAS GERARD DROUOT PRODUCTIONS » au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-44 Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer une représentation « COURGETTE », le jeudi 12 décembre 2024, par l'association « PARADOXE(S) » au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-45 Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer une représentation « TITANIC », le samedi 16 novembre 2024, par l'association « LES MOUTONS NOIRS » au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-46 Le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public GRDF 2024 est de 6314€.

Décision n°2024-47 Le montant de la Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public GRDF 2024 est de 733€.

Décision n°2024-48 Le bail en date du 13 juin 2022 fixant les conditions de mise à disposition d'un local situé 2 rue Neuve à Monsieur LEDUC est annulé dans toutes ses clauses et conditions à compter du 22 juillet 2024.

Décision n°2024-49 La décision en date du 19 janvier 2023 fixant les conditions de mise à disposition de Madame Aline HERBIN d'une maison située 32 rue Paul Bert est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 31 juillet 2024.

Décision n°2024-50 Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer une représentation du concert de « Salvatore ADAMO » par Décibels Productions, le samedi 9 novembre 2024 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-51 Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer une représentation du concert de « Helldebert-Enfantillages 666 » par la SARL Le Mur du Songe, le mardi 12 novembre 2024 au Théâtre de Cambrai.

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:34

Décision n°2024-52 L'art 2 de l'arrêté n°2132 en date du 03 octobre 2016 est modifié comme suit : le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur du Théâtre est fixé à 1000€.

Décision n°2024-53 Souscription d'un emprunt d'un montant de 2 000 000€ pour le financement des investissements 2024.

Décision n°2024-54 Le prix de vente du carburant à destination des plaisanciers de la Base de Tourisme Fluvial est fixé pour la saison 2024 : Gasoil : 1.90TTC/L.
Il pourra être révisé en cas de forte fluctuation.

Décision n°2024-55 Dans le cadre du programme culturel il y a lieu de proposer une représentation du spectacle de « Catherine RINGER » le 25 janvier 2025 au Théâtre de Cambrai.

Décision n°2024-56 Le tarif de la Ville concernant les sanitaires rue d'Alger est fixé à 0.15€.

Décision n°2024-57 Le montant de la Redevance pour Occupation du Domaine Public Télécom pour l'année 2024 est de 23 213€.

Décision n°2024-58 La décision en date du 27 avril 2023 fixant les conditions de mise à disposition d'un appartement situé 2 rue de Nice à Monsieur CATOIR Christian est annulée dans toutes ses clauses et conditions à compter du 1^{er} octobre 2024.

Décision n°2024-59 La convention en date du 19 octobre 2010 fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 10 rue d'Amboise à l'association Maison de Quartier Saint Roch est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-60 L'arrêté en date du 4 août 2011 fixant les conditions de mise à disposition d'une maison située 5 quai St Lazare à Madame DELOFFRE Sandrine est reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. Le loyer est fixé à 482,85€.

Décision n°2024-61 La convention en date du 31 août 2014 fixant les conditions de mise à disposition de salles situées rue Lafayette à l'association Photo Club Cambrai est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision n°2024-62 La concession en date du 31 août 2015 est fixant les conditions de mise à disposition de locaux situés 17 rue Sadi Carnot à l'association des Anciens et Amis de la BA103 est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision n°63 La concession en date du 21 août 2024 fixant les conditions de mise à disposition d'une maison située 13 rue Raymond Gernez est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} septembre 2024. Le loyer est fixé à 494,93€.

Décision N°64 Avenant modifiant l'arrêté n°9 /2023 du 07 février destiné à l'encaissement des droits liées au bilan et au suivi complémentaire médical d'activités physiques de la Maison Sport Santé. Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants : numéraires, chèques, cartes bancaires et virements.

Décision N°65 L'arrêté en date du 29 octobre 1999 fixant les conditions de mise à disposition d'une maison située 91 rue de Noyelles à Madame COUSIN Arlette est reconduit dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024. Le loyer est fixé à 261,56€.

Décision N°66 La convention en date du 27 septembre 2011 fixant les conditions de mise à disposition de salles situées rue du Temple à l'association Clubs d'Echecs est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Décision N°67 La décision en date du 9 octobre 2014 fixant les conditions de mise à disposition d'une maison située 3 rue de Rambouillet à Monsieur JOLY Loïc est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 15 octobre 2024. La location est consentie à titre gratuit par nécessité absolue de service.

Décision N°68 La décision en date du 21 septembre 2016 fixant les conditions de mise à disposition d'une salle située 23 rue Raymond Gernez à l'association AMC Blériot est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter 1^{er} octobre 2024. La mise à disposition est consentie à titre gratuit.

Décision N°69 La décision en date du 10 août 2017 fixant les conditions de mise à disposition d'un logement situé 19 rue Marcelin Berthelot à Monsieur et Madame MERCIER est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024. Le loyer est fixé 649,51€.

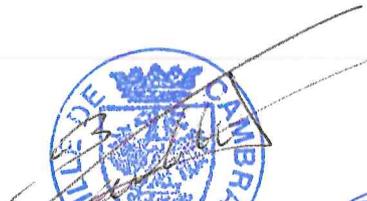
Décision N°70 La convention en date du 28 septembre 2023 fixant les conditions de mise à disposition de la parcelle CN 89 à la SCI Morenchies est reconduite dans les mêmes conditions pour une nouvelle période d'un an à compter du 1^{er} octobre 2024. La location est consentie à titre gratuit.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

Publié le : 11 Octobre 2024 à 09:34

Envoyé en préfecture le 10/10/2024
Reçu en préfecture le 10/10/2024
Publié le
ID : 059-215901224-20240930-1_30092024-DE

Suivent les signatures
Pour extrait conforme


Le secrétaire de séance
M. Benoit VAILLANT


Le Maire de Cambrai
François-Xavier VILLAIN